

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix sept et le dix avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 3 avril, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Yamina KHELID, Chantal MERMET.

Absent(s):

Ont donné pouvoir :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une céramique peinte à la main reproduisant le logo de la commune. Cette œuvre a été réalisée et offerte gracieusement par Madame Nicole Mandon. Elle sera exposée dans l'entrée de la mairie.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une proposition de convention avec SOLIHA pour l'établissement d'un agenda d'accessibilité programmée. Accepté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017

Le procès-verbal de séance du 2 mars 2017 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 2 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : granules chauffage, gaz chauffage, entretien alarme incendie salle des fêtes, dératisation,

remplacement candélabre Terreaux, maintenance clocher, verrière salle des fêtes, travaux voirie chemin des fontaines, du parc et de la charronnerie, réparation chauffage secrétariat, signalétique de voirie. Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Convention relative à l'agenda d'accessibilité programmée avec SOLIHA Drôme

Monsieur le Maire expose les obligations légales à respecter en matière d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

Même si beaucoup a déjà été entrepris en la matière (trottoirs dans la traverse du village, bibliothèque, école maternelle...), la commune de Moras-en-Valloire souhaite adopter un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour l'ensemble des ERP et IOP de la commune, à savoir : la mairie, l'agence postale, l'église, la salle des fêtes, l'école, la bibliothèque et la gendarmerie. Cette liste est susceptible d'être ajustée suite au travail de terrain. La commune pourra ainsi définir pour chaque ERP et IOP communal les travaux d'accessibilité à engager dans un délai déterminé, les dérogations possibles selon les contraintes techniques ou règlementaires (périmètre monuments historiques) et prévoir les budgets prévisionnels nécessaires à ces travaux.

Pour ce faire, la commune souhaite confier à SOLIHA Drôme (ex CALD) la mission de préparer cet Ad'AP, avec la réalisation d'un diagnostic, d'un ensemble de documents techniques et administratifs qui constitueront le dossier remis en Préfecture d'ici la fin de l'année 2017.

Le coût de la mission est de 1 440 € TTC. Convention adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. Permanences pour les élections présidentielles et législatives 2017

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections présidentielles et législatives. Il demande à chacun d'effectuer des heures de permanence pour la tenue du bureau de vote les dimanches 23 avril, 7 mai, 11 juin et 18 juin 2017. Le dépouillement nécessite aussi la présence des élus à partir de 19 heures. Un tableau de présence est complété pour ce faire.

5. « Rencontres de quartiers » 2017

Le Conseil Municipal réitère cette année les « rencontres de quartiers » initiées depuis 2009 et reconduites à un rythme biennal. Ces rencontres permettent une proximité sur le terrain et sont pour beaucoup de Morassiens l'occasion de faire part de sujets qui leur tiennent à cœur.

D'avril à juin, le Conseil Municipal se déplacera dans toute la commune, attentif aux remarques et à l'écoute des propositions exprimées.

Les élus souhaitent que ces rencontres permettent d'échanger des projets en cours ou à venir.

Ils seront présents sur place :

- **Samedi 22 avril 10h** Les Bises
- **Vendredi 28 avril 18h** Siberton / La Fabry
- **Samedi 6 mai 10h** Le village (partie Est jusqu'à la place) / Les Terreaux
Montée de la Madone/ Les Ormes / Fontblanchet
- **Vendredi 19 mai 18h** Le Val d'Or / Les Ramus / Les Terrasses / Le Bellevue
- **Samedi 10 juin 10h** Le village (partie Ouest jusqu'à la place) / Rue de l'église
- **Vendredi 16 juin 18h** Moureton / Fortune

En cas de mauvais temps, rendez-vous est donné en Mairie.

Il est naturellement possible de participer à une autre rencontre en cas d'indisponibilité à la date indiquée pour son quartier. Un tableau de présence sera complété pour ce faire.

6. Echanges parcellaires pour régularisation du chemin « Montée de la Madone »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal avoir été saisi d'un ancien dossier de modification de chemin et d'échanges de parcelles au lieu-dit « Montée de la Madone » en direction du château d'eau.

Un document d'arpentage avait été réalisé et signé par la commune et les riverains concernés dans les années 1978 à 1980 mais ce dossier n'a pas été mené à son terme.

En effet, le cadastre et le service de publicité foncière ne prennent pas en compte les modifications intervenues et force est de constater que le chemin cartographié sur le cadastre n'est pas sur son emplacement réel tel qu'il est constaté sur le terrain.

Il conviendrait donc, tant pour clarifier les propriétés riveraines que pour situer correctement cette voie communale, de reprendre et conduire à son terme cette procédure.

Un géomètre a été missionné pour ce faire afin de délimiter correctement les parcelles concernées.

Il convient désormais de délibérer pour autoriser les cessions nécessaires à l'euro symbolique avant de pouvoir rétablir un juste cheminement de la « Montée de la Madone » sur le cadastre.

A/ Cession par la SCI IMBEAU à la Commune de MORAS EN VALLOIRE, à l'euro symbolique, des parcelles suivantes :

Section AD n° 781 pour 01a 27ca, Section AD n° 782 pour 53ca, Section AD n° 776 pour 39ca et Section AD n° 779 pour 26ca

B/ Echange entre M. et Mme DEMOULIN et la Commune de MORAS EN VALLOIRE :

M. et Mme DEMOULIN cèdent à la commune la parcelle cadastrée Section AE n° 443 pour 2a 27ca et la commune à titre d'échange leur cède les parcelles cadastrées :

Section AD n° 783 pour 69ca, Section AE n° 448 pour 75ca et Section AE n° 782 pour 53ca

C/ Cession par Mme DESRIEUX à la Commune de MORAS EN VALLOIRE, à l'euro symbolique, de la parcelle suivante : Section AE n° 446 pour 01a 90ca

D/ Cession par le Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure à la Commune de MORAS EN VALLOIRE, à l'euro symbolique, des parcelles suivantes : Section AD n° 772 pour 05a 46ca et section AD n° 775 pour 13ca.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Point sur les travaux en cours sur la commune

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours :

- Rue des Terreaux : traçage des cases, reprise du plateau surélevé, enrobé cour salle des fêtes à venir.
- Peinture au sol voirie.
- nouvelle signalétique poids lourds au carrefour Rue Savin et Route de Fontblanchet
- Courrier à Réseau Ferré de France pour les tags sur le pont du TGV en direction de St Sorlin.
- Fermeture des toilettes derrière la salle des mariages, mise en service de celles entre la salle des fêtes et la place Justin Achard.
- Réparation fontaine des Ramus.

Travaux à venir : pose de ganivelles au parc, décapage des trottoirs, projet cabane à livres, reprise du mur entre maison Kloua et le parking Rue des Terreaux, reprise rampe ruelle des consuls.

8. Audition de l'association Solidarité et Action pour la jeunesse de Karangana et restitution de son projet

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Moras-en-Valloire a soutenu en 2016 un chantier humanitaire initié par des étudiants de l'IUT de Valence, dont une jeune Morassienne, Lucie Médalin. Cette association Solidarité et Action pour la jeunesse de Karangana a été créée afin de faire perdurer et développer un projet pour les étudiants de Karangana afin de venir en aide aux enfants de cette commune du Mali.

Monsieur le Maire accueille en séance Lucie Médalin venue faire une restitution des actions menées. La récolte de fonds va permettre la fourniture aux enfants de manuels scolaires, de dictionnaires et de

matériel informatique. Une classe de correspondance sera mise en place avec le collège de Beaurepaire (38).

Après la présentation d'un diaporama et des échanges avec l'assemblée, le conseil municipal remercie Lucie Médalin pour son intervention. Une restitution sera réalisée dans le prochain bulletin municipal.

9. Rendu compte des travaux des commissions communales et Questions diverses

- Fête du Muguet : Le Comité des fêtes s'associe aux parents d'élèves en remplacement de l'amicale des sapeurs pompiers.
- L'Ecolline : achat de banderoles avec possibilité de location, demande d'un lieu de stockage pour leur matériel (provisoirement derrière l'agence postale)
- Festival L'Art et la Matière : permanences à voir.
- ANACR : présentation le 13 mai au Ciné Galaure d'un film sur la création de la Sécurité Sociale.
- Problème de propreté sur la commune dû au manque de civisme. Idée journée « village propre » ?
- Conseil Municipal Junior : évocation de la création d'un petit espace de bicross et d'un voyage à Paris.
- Festival Enquête d'Histoire : 3 interventions avec l'école et exposition à Albon.
- Confrérie de la Poire de la Valloire : devis demandé pour la confection d'une bannière, financement d'une partie par le Site Remarquable du Goût.
- Construction Route de Lapeyrouse-Mornay : permis de construire déposé, les travaux sont suspendus dans l'attente de la décision.

Quelques dates à venir :

Réunion SRG le 18 avril à Epinouze.

Forum pour l'emploi le 19 avril à Saint Rambert d'Albon.

Rencontre avec le CIS de la Valloire le 19 avril.

Conseil communautaire le 20 avril.

Ouverture saison culturelle communauté de communes le 22 avril.

Elections Présidentielle 1^{er} tour le 23 avril.

Cérémonie du 8 mai : départ défilé 11h

CA bibliothèque et commission culture le 10 mai

Vernissage Salon des jeunes le 12 mai à Saint Sorlin en Valloire.

AG Maires ruraux de la Drôme le 13 mai à Albon.

Café mille-feuille le 13 mai.

Réunion CMJ le 20 mai.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 23 Mai 2017 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.